

3. Quand on fait usage de la patène, les fidèles sont-ils tenus de se servir de la nappe de communion?

R.—1. La patène de communion ne peut pas être consacrée, puisqu'elle doit être touchée par les fidèles.

La Sacrée Congrégation ne demande pas non plus qu'elle soit bénite. La nappe de communion elle-même, qui est destinée, comme cette patène, à recevoir les parcelles ou les saintes hosties qui tomberaient accidentellement de la bouche des communicants, n'a pas besoin d'être bénite (1). On peut cependant bénir la patène de communion, mais nous ne connaissons pas de formule spéciale pour faire cette bénédiction.

2. Non seulement le prêtre sans servant peut, mais il doit porter lui-même la patène de l'autel au premier qu'il communie. Ce dernier passe cette patène à son voisin et ainsi de suite jusqu'à la fin de la tablée. Le prêtre reprend la patène pour la donner au premier de chaque nouvelle tablée. A la fin de la communion, le prêtre reprend la patène et l'apporte à l'autel pour la purifier. Toutes ces prescriptions sont en substance dans l'Instruction de la S. C. des Sacrements, dont vous trouverez un résumé dans le beau commentaire que "l'Ami du Clergé" a fait de ce document du Saint Siège (1930, p. 33 et suivantes).

3. Si vous lisez attentivement l'Instruction mentionnée plus haut, vous verrez que le Saint Siège, en plus de la patène, exige la nappe de communion. Quand les fidèles sont obligés de se passer eux-mêmes la patène, la nappe pourra être étendue seulement sur la Sainte Table; les fidèles eurent alors les mains plus libres et risqueront moins de renverser la patène et de disperser les parcelles qui pourraient s'y trouver.

(1) "Ami du Clergé", 1930, p. 37.



MGR LABELLE ET L'OUEST CANADIEN

L'an dernier M. l'abbé Elie-J. Auclair — l'historien bien connu qui doit nous donner cette année l'histoire de Gravelbourg — a publié celle de Mgr Labelle, P. A. Il a intitulé son livre: "Le curé Labelle — Sa vie et son oeuvre." Il est palpitant d'intérêt et montre vraiment "ce qu'était son héros devant ses contemporains et ce qu'il est devant la postérité".

De ce livre nous extrayons le passage suivant qui essaie de dire ce que le célèbre curé "a pu faire pour la colonisation de l'Ouest canadien".

"Il est certain que, en 1885 et 1890, le gouvernement d'Ottawa le chargea de s'en occuper et que Mgr Taché et les évêques de l'Ouest voyaient cela d'un bon œil. Le curé de Saint-Jérôme, dans ses conférences en Europe et dans les brochures que publia en son nom l'abbé Proulx, recommanda plus d'une fois